

**Comité d'experts spécialisé « Analyse Socio-Economique »
CES ASE 2022-2025**

Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2024

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Madame Aurélie Binot, Madame Céline Bonnet, Madame France Caillavet, Monsieur Alain Carpentier, Madame Cécile Detang-Dessendre, Monsieur Julien Gauthey, Madame Christine Le Clainche, Monsieur Marc Leandri, Monsieur Youenn Loheac, Madame Laura Maxim (Présidente), Monsieur Eric Plottu, Madame Elodie Rouvière, Madame Maïder Saint-Jean, Monsieur Denis Salles, Monsieur Louis-Georges Soler (Vice-Président), Monsieur Jean-Christophe Vergnaud.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Madame Bénédicte Apouey, Monsieur Luc Baumstark, Monsieur Thierry Brunelle, Monsieur Thomas Coutrot, Monsieur Serge Garcia, Madame Léa Tardieu.

Présidence

Madame Laura Maxim assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « 2022- AUTO-0038 : Analyse des impacts socio-économiques de la limitation ou du retrait des produits phytosanitaires à base de cuivre en agriculture ».

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, la coordination scientifique du CES demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Il n'y en a pas. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le quorum est atteint avec 16 experts sur 22, présents et ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Contexte :

La présente auto-saisine fait suite à un travail mené lors d'une première auto-saisine visant à cartographier les utilisations des produits phytopharmaceutiques à base de cuivre dans l'agriculture en France (Saisine ANSES n° 2021-AUTO-0060, ayant fait l'objet de la publication d'un rapport d'appui scientifique et technique en février 2022). Ce rapport avait mis en évidence une dépendance variable des cultures concernées par l'utilisation des produits cupriques en termes de quantités de cuivre utilisées et de la disponibilité des alternatives pour substituer ces produits en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle. Dans le contexte d'une éventuelle évolution réglementaire concernant les produits phytosanitaires à base de « composés du cuivre » à l'horizon 2025 et faisant suite à son rapport de 2022, l'Anses s'est auto-saisie en date du 4 mars 2022 pour mener une analyse des impacts socio-économiques de la limitation ou du retrait des produits phytosanitaires à base de cuivre en agriculture.

Les trois objectifs de l'expertise étaient les suivants :

1. Construire des scénarios de limitation de l'utilisation du cuivre pour les principaux usages concernés, par culture et par mode de production, en tenant compte de la possibilité d'adoption d'alternatives chimiques et non chimiques spécifiques à chaque filière ;
2. Documenter, analyser et évaluer les impacts socio-économiques sur les filières agricoles concernées des différents scénarios de substitution ainsi construits (sur l'organisation de l'activité agricole, le revenu, l'emploi, etc.) ;
3. Documenter et analyser les freins et leviers à l'adoption des alternatives identifiées et les changements de pratiques agricoles nécessaires.

Organisation de l'expertise : Le groupe de travail (GT) « Impacts cuivre », créé après appel à candidature public, a été rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « ASE – Analyse socio-économique ». Le CES ASE avait en charge le suivi et la validation de l'ensemble de l'expertise. Le GT s'est réuni à 25 reprises entre le 12 juillet 2022 et le 11 juillet 2024. Les travaux ont été régulièrement présentés au CES ASE : les 7 mars 2023, 4 juillet 2023, 9 novembre 2023, 13 février 2024, 23 avril 2024, 30 mai 2024 et 10 septembre 2024.

Synthèse des réunions du CES ASE finalisant les travaux :

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

- Des études ont été menées sur la toxicité/écotoxicité du cuivre justifiant son statut de « substance active candidate à la substitution » dans le cadre du Règlement (CE) n°1107/2009 sur les produits phytopharmaceutiques. Le rapport rappelle ces éléments en se basant sur les études existantes sans les discuter car l'auto-saisine ne porte pas sur les dangers et les risques du cuivre. L'évolution possible de la situation réglementaire concernant la substance active « composés de cuivre » justifie l'analyse des impacts socio-économiques potentiels d'une substitution du cuivre par des alternatives chimiques et non chimiques dans le cadre de l'expertise.
- Les scénarios de substitution du cuivre évalués ont été construits exclusivement dans une logique de court terme, en considérant des combinaisons d'alternatives chimiques et non chimiques d'ores et déjà disponibles sur le marché. La sélection de ces alternatives intègre des critères de toxicité pour la santé humaine et pour l'environnement en plus des critères purement techniques et économiques. D'autres alternatives, y compris des changements de système de production pouvant être déployées sur le long terme ou en cours d'expérimentation ou de R&D sont difficiles à évaluer actuellement par manque de données, mais sont discutées dans le rapport.
- Eu regard au nombre important d'usages agricoles concernés et pour rendre le travail faisable dans les temps impartis, l'analyse des impacts socio-économiques s'est basée sur la sélection de cas d'étude de cultures très consommatrices de produits phytosanitaires à base de cuivre considérées représentatives de différentes situations (cultures annuelles, cultures pluriannuelles ou pérennes) et pour lesquelles les données nécessaires à l'évaluation étaient relativement disponibles. D'autres situations d'intérêt telles que celles des usages orphelins sont discutées qualitativement sans évaluation d'impacts.
- L'évaluation des impacts de la substitution du cuivre par des combinaisons d'alternatives chimiques et non chimiques démontre les difficultés pour certaines filières à se passer du cuivre pour la protection phytosanitaire. Cependant, la substitution est envisageable dans certains cas sans surcoût non maîtrisé. Quoiqu'il en soit, les potentielles pertes économiques que pourrait occasionner la substitution devraient être mises au regard des bénéfices pour la santé humaine et l'environnement qui pourraient être attendus de l'utilisation de certaines alternatives (bénéfices analysés qualitativement dans le rapport).

Une version finalisée du rapport intégrant les modifications discutées a été communiquée aux membres du CES dans le cadre de la réunion du 10 septembre 2024 pour validation. Lors de cette réunion, la présidence du CES ASE propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

La validation de l'expertise par le CES ASE a été approuvée par 16 voix. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'analyse des impacts socio-économiques de la limitation ou du retrait des produits phytosanitaires à base de cuivre en agriculture (2022- AUTO-0038).

Madame Laura MAXIM
Présidente du CES ASE 2022-2025